

Brevets—Loi

M. Heap: Monsieur le Président, le député de Davenport (M. Caccia) a fait un exposé très détaillé sur les problèmes d'ordre législatif que pose ce projet de loi et surtout sur le travail fin exécuté par le Sénat dans ses derniers amendements. L'explication qu'il a fournie pour ces amendements est que le Sénat a essayé d'intégrer dans le projet de loi les objectifs énoncés par le gouvernement.

Le gouvernement a dit aujourd'hui et en d'autres occasions que les lois canadiennes sont de loin en retard sur les lois des pays d'Europe occidentale. Le député comparerait-il ce projet de loi tel que le Sénat voudrait l'amender aux lois de pays d'Europe occidentale dont il a connaissance, notamment sur le plan des résultats exigés de sociétés qui bénéficient d'augmentations de prix et ainsi de suite?

M. Caccia: Monsieur le Président, le député de Spadina (M. Heap) me pardonnera de déceler dans sa question un appui implicite au rôle que joue le Sénat en proposant des amendements, et dont je le remercie. Si j'ai mal interprété ses propos, alors je retirerai mon commentaire.

L'évolution de notre droit doit tenir compte de ce qui se fait ailleurs, mais pas au point de calquer ce qui ne nous semble pas avantageux pour la majorité des Canadiens. A cet égard, je crois savoir que notre législation sur la propriété intellectuelle fait l'envie du monde entier, notamment en matière de médicaments.

Bien entendu, le débat devient idéologique, mais je suis convaincu que mon collègue de Spadina est d'accord avec moi pour dire que, dans le domaine de la santé, il n'y a pas de raison d'accorder une protection plus longue que nécessaire à la propriété intellectuelle. En définitive, c'est de santé humaine que nous parlons et c'est la santé humaine qu'il faut protéger. Le dollar tout puissant n'a rien à voir là-dedans.

Dans un monde parfait, j'ose croire que toute découverte appartiendrait au monde entier et non pas seulement à un petit groupe désireux de s'enrichir. Dans le monde tel que nous le connaissons, malheureusement, tout n'est pas si clair et net et il faut bien tirer la ligne quelque part.

Selon moi, la loi qui existe depuis 1969 et les propositions du Rapport Eastman offrent un compromis raisonnable entre la nécessité de consentir certains encouragements aux multinationales et celle de permettre au public d'avoir accès dans des délais raisonnables à la propriété intellectuelle qui rend possible la production de médicaments génériques à des coûts beaucoup plus avantageux. Il s'agit là, il me semble, d'un compromis tout à fait honorable dans l'esprit du libéralisme canadien.

• (1830)

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je me sens en quelque sorte obligé d'intervenir pour la nième fois à propos de ce projet de loi. Je tiens à faire remarquer que cette mesure confirme une attitude anti-consommateurs qui a commencé à se dessiner vers le milieu des années 70 chez les gouvernements fédéral et provinciaux. Je me rappelle le temps où Ron Basford et le député actuel de Windsor-Ouest (M. Gray) étaient ministre de la Consommation et des Corporations, leurs tentatives pour adopter des mesures favorisant la concurrence. Il leur a fallu du temps. Les sociétés se sont montrées retorses à toute...

M. Caccia: Résistantes.

M. Rodriguez: Je dis bien retorses. Car elles ont usé de toutes les tactiques possibles et imaginables pour faire échec à tout changement dans les lois canadiennes en matière de consommation, pour empêcher que les consommateurs soient traités équitablement. Mais cette politique de la concurrence a fini par prendre le pas à cause de la popularité des groupes de défense des consommateurs à l'époque. Nous sommes dans un nouveau cycle actuellement. Nous nous heurtons à un gouvernement résolument anti-consommateurs.

Le projet de loi C-22 est une autre preuve de cette mentalité de rigueur chez les ministres. Je ne suis pas de ceux qui se perdent en louanges sur l'autre endroit. Le Ciel me préserve jamais d'en parler en termes élogieux. Mais j'ai lu ce qui équivaut à une trahison de la part du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) quand il parle des encroûtés de l'autre endroit. Cela équivaut à une trahison.

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Parlant de trahison, je suis sûr qu'il est antiparlementaire d'accuser des députés de la Chambre ou des membres de l'autre endroit même de quelque chose qui s'apparente à de la trahison. Je me demande si le député ne pourrait pas reconsidérer ses propos.

M. Rodriguez: Le député ferait mieux de se rasseoir, de se cacher la tête sous son pupitre.

M. McCurdy: On ne cache pas ce qu'on n'a pas.

M. Rodriguez: J'en ai la preuve. Voici ce que le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré au sujet de l'autre endroit:

Je préférerais renoncer à ce projet de loi et à certaines autres mesures plutôt que d'admettre qu'une bande de libéraux non élus puisse imposer sa volonté au gouvernement élu du Canada. Personne ne devrait tolérer une telle situation.

Et il a ajouté ensuite:

Si nous repartions à zéro, que nous constituions un gouvernement au Canada et que quelqu'un prétendait qu'il faut nommer des personnes qui auraient les mêmes pouvoirs que les représentants élus, mais qui ne rendraient de comptes à personne et resteraient en place jusqu'à l'âge de 75 ans, on nous rirait au nez.

Ces paroles n'ont pas été prononcées par Stanley Knowles, mais par le ministre de la Consommation et des Corporations. Au cours d'une interview à la radio, il a déclaré: «Vous savez que le général Pinochet n'envisagerait pas cette solution pour le Chili». Il s'agit bien du ministre de la Consommation et des Corporations qui critique ceux qui siègent à l'autre endroit. Je n'ai rien à redire à la critique en soi. J'ai simplement l'impression qu'elle est hypocrite, puisque d'autre part, le premier ministre a nommé des conservateurs au Sénat comme s'il s'attendait à être remplacé sous peu. Il continue à nommer un nombre croissant de personnes non élues qui pourront rester en place jusqu'à l'âge de 75 ans. Il a nommé Staff Barootes, Finlay MacDonald, Brenda Robertson, ancienne ministre du gouvernement «Hashfield». Il a nommé Richard Doyle, ancien rédacteur du *Globe and Mail*, fervent partisan du projet de loi C-22. Il a nommé Paul David, Jean-Maurice Simard et Michel Cogger. Mais oui, Michel Cogger est là, et tout droit sortis de la «machine bleue» déjà rouillée, voilà Norm Atkins, ainsi que Myra Spivak, femme de l'ancien chef du parti conservateur du Manitoba, sans oublier Jean Bazin. Eh bien! Ils vont tous rester jusqu'à 75 ans. Et quand le Nouveau parti démocratique formera le gouvernement, après les prochaines élections, ils